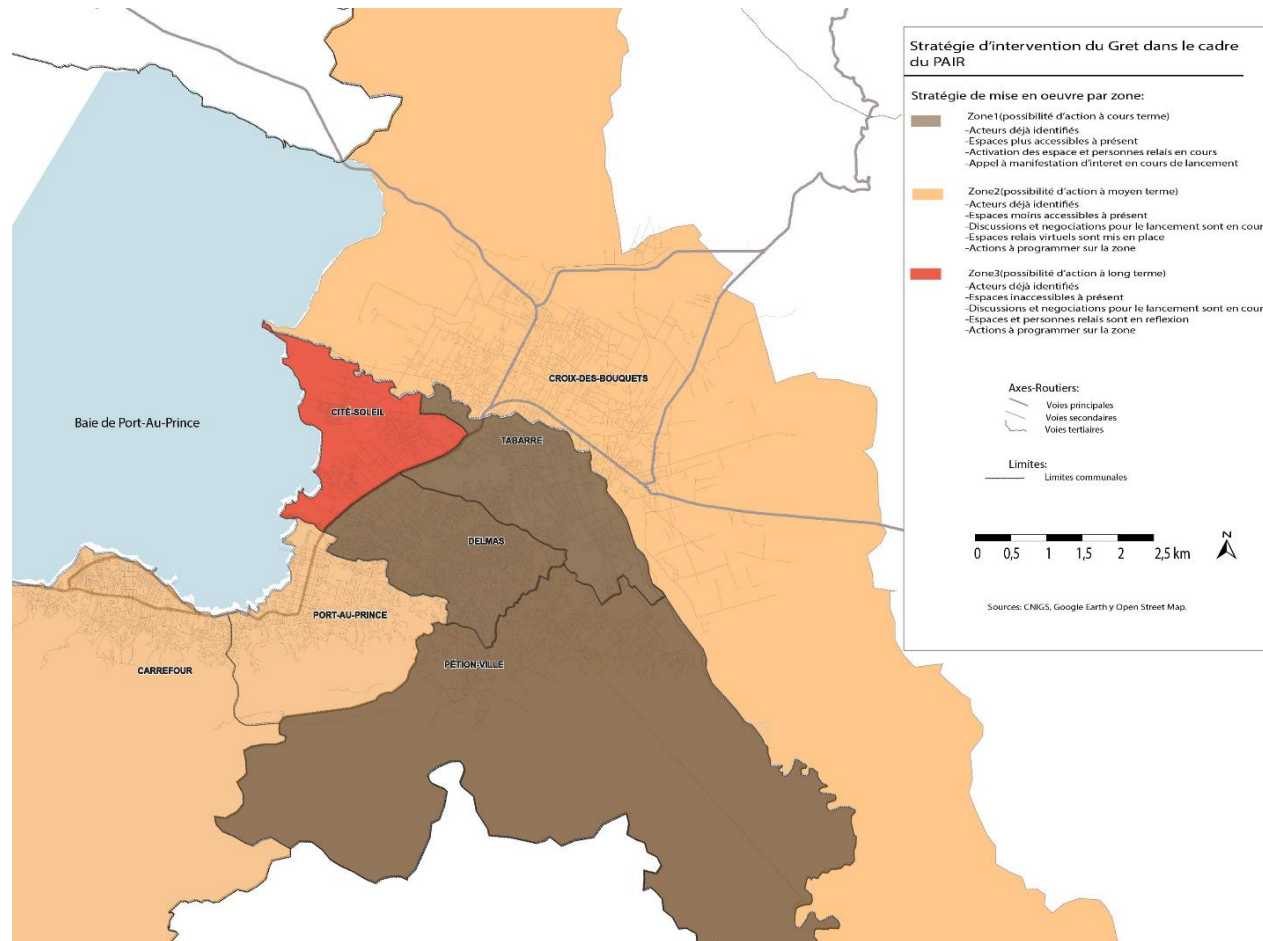


Territoire d'intervention du projet PAIR

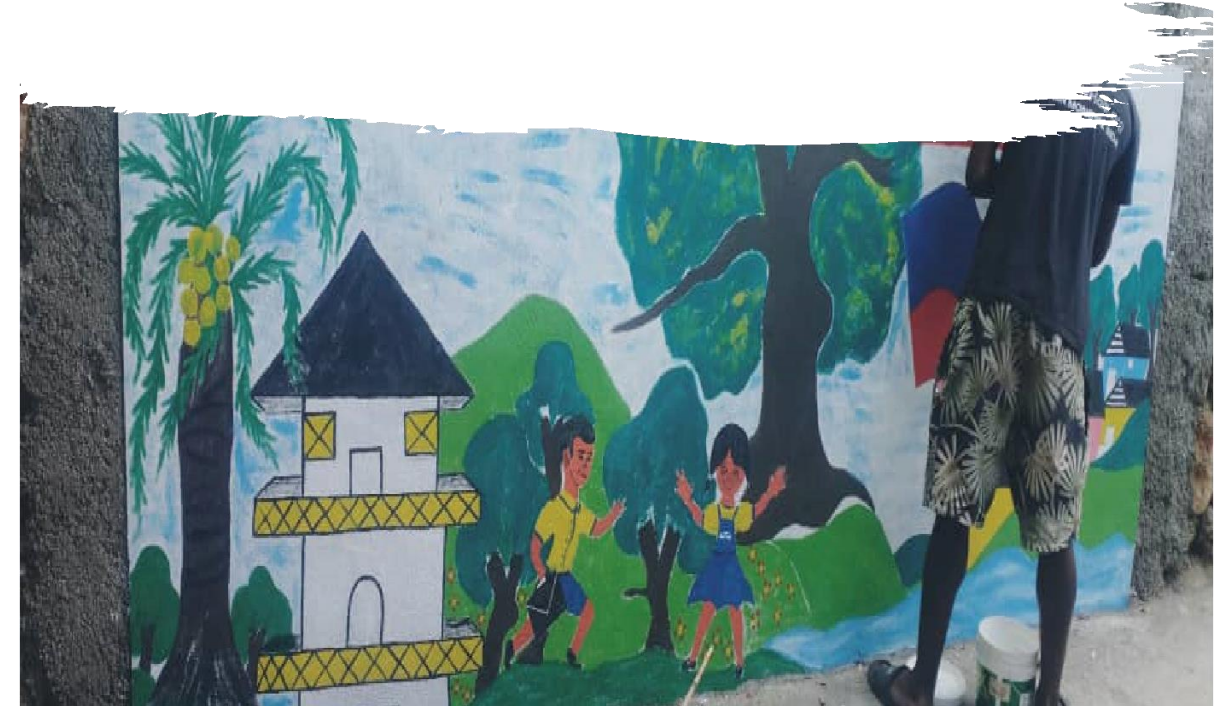


Projet d'Appui à l'Intégration des jeunes(PAIR)

Ak finansman UE



Appel à projets



Ak finansman UE



Soutien financier : Union Européenne

Le projet PAIR

- Depuis mars 2023, le Gret met en œuvre un projet d'Appui à l'Intégration des jeunes et à la réduction de la violence communautaire (PAIR), qui vise à accompagner des jeunes vulnérables des quartiers précaires dans la région métropolitaine de Port-au-Prince.
- A travers ce projet, il a pour objectif d'accompagner les jeunes femmes et hommes vivant dans des conditions de précarité dans les quartiers, dans leur capacité à être des actrices de la vie économique, politique, sociale et culturelle, tout en renforçant leur interaction avec les parties prenantes de leur territoire autour de la construction de la paix et de la cohésion sociale.
- Le projet est financé par l'Union Européenne (UE) et mis en œuvre sur une période de **36 mois** par le Gret, allant de mars 2023 à mars 2026.

Les objectifs de l'appel à projet

Cet appel à projet a pour objectif de mettre en œuvre un fonds d'appui visant à :

- Créer des emplois durables pour les jeunes au travers d'initiatives économiques pérennes et innovantes ;
- Faciliter l'intégration économique et professionnelle des jeunes des quartiers précaires dans ces mêmes quartiers ;
- Renforcer durablement les initiatives économiques des organisations locales, des entreprises locales, des écoles professionnelles ou d'autres acteurs pertinents des zones métropolitaines de PAP ;
- Créer un réseau d'entrepreneurs localement implantés, renforcer leurs capacités individuelles et collectives, les sensibiliser sur l'entreprenariat social ;
- Sensibiliser les acteurs, entrepreneurs autour des responsabilités sociales et des objectifs qualitatifs, la redéveloppabilité, la transparence, la traçabilité ;
- Contribuer à une meilleure diversité économique au sein d'un quartier en analysant et répondant à aux demandes économiques réelles d'un quartier.

Les priorités du fonds d'appui

Les initiatives et projets soutenus par le fonds PAIR devront prioritairement contribuer à une ou plusieurs priorités suivantes :

- Appuyer la création/ le développement d'entreprises collectives comprenant des professionnels déjà formés ;
- Accompagner des groupes de jeunes dans leur formation au sein de centres professionnels en lien à leur insertion professionnelle et sociale au sein de leur quartier ;
- Créer un réseau d'initiatives économiques individuelles permettant d'améliorer leur fonctionnement ;
- Appuyer l'insertion économique des jeunes les plus précaires au sein des quartiers
- Amélioration des ressources professionnelles locales en lien avec leur intégration économique et sociale ;
- Appuyer les activités sportives et culturelles en mettant en valeur leur potentiel économique.

A qui s'adresse l'appel à projets ?

- Les organisations (OSC, entreprises sociales collectives éligibles, écoles professionnelles, travaillant dans un ou plusieurs quartiers situés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et reconnues par l'Etat haïtien (Ministère des Affaires Sociales et du Travail, Ministère de l'éducation nationale, INFP, Casec ou Mairie,);
- Un groupement de jeunes précaires identifiés par le PAIR. Ces organisations sont moins structurées éligibles à des financements plus petits bénéficieront d'un accompagnement spécifique de l'équipe et permettront de répondre aux besoins des plus vulnérables.

Quels montants ? Quelles durées ?

Le fonds d'appui met à disposition des associations trois enveloppes de financement qui sont réparties de manières suivantes :

- Le budget des petites initiatives est compris entre **500 000 et 1 000 000 Gourdes** et la durée de mise en œuvre ne devra pas excéder 6 mois ;
- Le budget des initiatives moyennes est compris entre **1 000 000 et 2 000 000 Gourdes**. La durée de mise en œuvre ne devra pas excéder 6 mois ;
- Le budget des grandes initiatives est compris entre **2 000 000 et 5 000 000 Gourdes** avec une durée de mise en œuvre de 10 mois maximum.

Dans les deux derniers cas, les acteurs doivent justifier qu'ils ont l'habitude et la capacité de gérer ces montants.

Quelles démarches à réaliser pour accéder au fonds ?

La démarche d'accès au fonds suit les étapes suivantes :

- Les organisations se procurent un dossier de demande de subvention, en envoyant un courriel à l'une des adresses suivantes : pairgret2023@gmail.com, [en version électronique ou au bureau du Gret, sis au # 8, rue Ulysse, Delmas 83 \(version papier et électronique\)](#) ;
- Elles participent ensuite à une formation en élaboration de projets qui sera proposée à l'ensemble des associations sélectionnées dans le cadre du projet PAIR ;
- Elles remplissent, complètent et déposent le dossier. La date limite de dépôt est le **30 septembre 2023**, à 4hrs PM, aux adresses mentionnées ci-dessus.
- L'équipe du PAIR examinera la conformité des dossiers avant d'instruire les projets ;
- Un comité de sélection haïtien indépendant sélectionnera les meilleurs projets. Ce comité devrait se réunir après les instructions, en fonction de l'avancement du processus ;

Le Gret informera les associations des décisions prises et contractualisera avec celles dont les dossiers seront retenus. Les projets financés devraient démarrer en **novembre 2023**.

NB : Pour certaines étapes les dates seront communiquées pendant le déroulement du projet, selon l'état d'avancement et le contexte de mise en œuvre.